



**Plateforme  
nationale  
FORÊT-GIBIER**  
pour préserver  
l'avenir de nos forêts

[PLATEFORME-NATIONALE-FORET-GIBIER.CARTOGIP.FR](https://plateforme-nationale-foret-gibier.cartogip.fr)

## QU'EST CE QUE LA PLATEFORME NATIONALE

# »» FORÊT-GIBIER ?

La plateforme est **un outil en ligne, partagé** entre les propriétaires forestiers publics et privés, leurs conseillers et leurs gestionnaires. Elle permet de **signaler les dégâts occasionnés par le grand gibier** dans les forêts.

**Grâce à l'identification** des zones endommagées ou sensibles, des **plans d'action adaptés** à chaque territoire peuvent être mis en place en relation avec les chasseurs.

### OUTIL PILOTÉ PAR :

les gestionnaires, les conseillers et les représentants des propriétaires forestiers :

Centre national de la propriété forestière | Union de la coopération forestière Française | Fransylva-Fédération nationale des syndicats de forestiers privés | Experts forestiers de France | Fédération nationale des Communes forestières | Office national des forêts

Localement, ces organismes estiment les dégâts et portent la voix des forestiers notamment lors de la définition des plans de chasse et du schéma départemental de gestion cynégétique.

**»» Votre implication se mesure au nombre de signalements sur cette carte. Faites-la bouger !**



# 1 QUE TROUVE T-ON DANS CETTE PLATEFORME ?

La plateforme permet de visualiser divers indicateurs de l'équilibre forêt-gibier sur une carte interactive, sans donner libre accès aux données détaillées.

## UNE SEULE CARTE, PLUSIEURS INFORMATIONS

### 1. Les signalements de dégâts

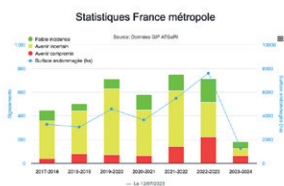
Le propriétaire alerte son référent\* des dégâts constatés dans sa forêt. Le référent réalise alors une estimation précise de la gravité des dégâts, retranscrite et visualisée sur la carte.

### 2. Les îlots de reboisements

Propriétaires et gestionnaires localisent les peuplements sensibles qui attirent les animaux et nécessitent un effort de régulation soutenu.

### 3. Les indices de pression des propriétés

Les référents évaluent le niveau de pression des grands ongulés à l'échelle d'une propriété. Ces indices de pression s'affichent au niveau du territoire communal.



## DES SYNTHÈSES GRAPHIQUES ET CHIFFRÉES

Toutes les données (dégât, reboisement, pression) sont synthétisées par région, département ou commune.

## LA RUBRIQUE AIDE ET RESSOURCES

Le formulaire de signalement, les fiches techniques, les tutoriels... guident les usagers dans leurs démarches.

Il est nécessaire d'anticiper ses reboisements en s'assurant de la disponibilité alimentaire pour les animaux, en signalant son projet sur la plateforme et auprès des chasseurs de sa forêt et en demandant une augmentation des plans de chasse.

\* le gestionnaire ou le conseiller forestier d'un propriétaire

## 2 QUELS SONT LES DÉGÂTS CAUSÉS PAR LE GRAND GIBIER EN FORÊT ?

Depuis la généralisation des plans de chasse dans les années 70, les populations de grands animaux se sont fortement développées. Les cerfs, chevreuils, sangliers, chamois, isards, mouflons et daims exercent une pression sur les jeunes peuplements forestiers qui peuvent compromettre leur installation, leur qualité et leur croissance.



© Philippe Van Lerberghe - CNPF

© Philippe Van Lerberghe - CNPF

© Anne Geneix - CNPF

© Antoine de Lauriston - CNPF

### 1. Abroutissement de la pousse terminale



Les résineux et les feuillus à ramification opposée subissent une déformation réhivatoire. Les autres feuillus voient leur croissance ralentie et risquent d'être étouffés par la végétation.



Les peuplements sont sensibles jusqu'à ce que le bourgeon terminal de l'arbre soit hors d'atteinte des animaux (1,50 m pour le chevreuil, 2 m pour le cerf).

### 2. Écorçage par les cerfs et les daims



Les conséquences sont une croissance ralentie, des bois à purger lors de la récolte, un risque de pourriture ou de casse au niveau de la blessure.



Ces écorçages sont réalisés au moment de la montée de sève ou en plein hiver. Les essences les plus sensibles (épicéa, douglas, hêtre) sont écorcées vers 10 à 15 cm de diamètre.

### 3. Frottis des jeunes arbres



Les tiges frottées sont sans avenir, ou sont éradiquées par dessèchement ou casse.



Les jeunes arbres sont sensibles du début du printemps à l'été (rut ou brame).

### 4. Dégâts racinaires par les sangliers



De jeunes plants sont arrachés, des arbres déchaussés par affouillement du sol à la recherche de racines et de vers de terre.



Nature des risques



Durée des risques

Les organismes de la forêt publique et privée organisent des formations pour reconnaître et évaluer les dégâts, ainsi que pour les signaler sur la plateforme.



3

# TOUS acteurs de l'avenir de la forêt

Le CNPF, le syndicat Fransylva, l'ONF et les Communes forestières représentent les forestiers privés et publics auprès des instances décisionnelles de la chasse. Grâce à ces données, ils peuvent fonder leurs demandes sur des éléments factuels.

## Au niveau du département

Le préfet arrête annuellement le minimum et le maximum des effectifs à prélever par espèce. Il prend en compte les dégâts causés par le gibier dans le département.

Le signalement des dégâts est la première étape vers la restauration de l'équilibre forêt-gibier et la réussite des renouvellements forestiers. Récolter des données mutualisées, fiables et précises est nécessaire pour identifier les zones en déséquilibre et les actions correctrices à mettre en place.



Abrouitissement sur Cèdre de l'Atlas © Catherine Michel- CNPF

## Au niveau du territoire

La fédération départementale des chasseurs fixe les attributions des plans de chasse individuels. Celles-ci sont raisonnées à l'échelle du territoire des animaux, d'où l'intérêt de partager sur une même carte tous les signalements.



## Au niveau de la propriété

Une fois les dégâts constatés et signalés, il faut identifier les mesures à prendre avec les chasseurs de la propriété (demande d'augmentation du plan de chasse des espèces en cause, tirs d'affût dans les parcelles sensibles, regroupement de plans de chasse pour le cerf...). Contrôler et signaler régulièrement les dégâts de gibier permet de s'assurer du retour à l'équilibre.

Pour en savoir plus sur la recherche de solutions concertées forestiers-chasseurs au niveau de la propriété, consulter le site : [equilibre-foret-gibier.fr](http://equilibre-foret-gibier.fr) (méthode Brossier-Pallu).



## COMMENT FAIRE UN SIGNALEMENT DE DÉGÂTS SUR LA PLATEFORME ?

Le propriétaire envoie son formulaire de signalement à son référent (gestionnaire ou conseiller) qui se rend sur place pour faire l'estimation.



### OPTION 1

Utiliser le modèle de fiche de signalement téléchargeable sur la plateforme.

Il peut être rempli sur papier ou bien en PDF sur l'ordinateur.

### OPTION 2

Faire le signalement directement sur la plateforme

1. Ouvrir un compte et choisir son organisme référent en ligne, parmi les coopératives, experts forestiers, CNPF, syndicats et autres gestionnaires.
2. Positionner le point de dégâts sur la carte, dans la parcelle cadastrale la plus affectée.
3. Rubriques à renseigner : préciser les titulaires du droit et du plan de chasse sur la propriété, saisir les éléments de description du peuplement forestier endommagé et des dégâts.

## LE RÉFÉRENT SE DÉPLACE SUR LA PARCELLE ET RÉALISE L'ESTIMATION

Il en fait la saisie dans la plateforme, en complétant et corrigeant au besoin la saisie du propriétaire et en renseignant l'encadré "estimation".

### Rubriques à renseigner

Il mentionne l'éventuelle concertation avec le chasseur, le taux de dégâts évalué, le protocole d'inventaire utilisé et définit le niveau d'impact des dégâts sur le peuplement.

### Visibilité et consultation du signalement

Le niveau d'impact apparaît sur la cartographie : faible incidence, avenir incertain, avenir compromis. Le point reste visible 6 ans, sa couleur s'éclaircissant d'année en année. S'il a utilisé son compte, le propriétaire est notifié et peut aller consulter le formulaire complet.

Le référent peut saisir l'intégralité du formulaire (signalement + estimation), si le propriétaire lui en a donné l'autorisation. Ce principe s'applique notamment pour les collectivités territoriales propriétaires de forêts.

### ENJEU N°1 : L'équilibre sylvo-cynégétique

L'équilibre sylvo-cynégétique tend à permettre la régénération des peuplements forestiers dans des conditions économiques satisfaisantes pour le propriétaire, dans le territoire forestier concerné.

Source : Article L.425-4 du Code de l'environnement.

### ENJEU N°2 : L'équilibre de l'écosystème

Certaines espèces de plantes sensibles aux dommages par les herbivores peuvent disparaître, alors que d'autres peu appétentes ou résistantes peuvent se développer, modifiant ainsi la composition, la dynamique et la productivité de la végétation (influençant par la suite la composition des arbres de la canopée).

Source : Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (décembre 2022). Les ongulés sauvages de France métropolitaine, fonctions écologiques, services écosystémiques et contraintes.



Enclos témoin : observation de la régénération hors de portée du gibier © Jean-Pierre Loudes - CNPF



Cerf et biche en Vallée d'Aure © Grégory Sajdak - CNPF

# Agiissons pour l'avenir de la forêt grâce à l'application de la plateforme nationale FORÊT-GIBIER !

Téléchargez  
l'application de  
la plateforme  
sur Google Play



Téléchargez  
l'application de  
la plateforme sur  
App Store



PLATEFORME FORÊT-GIBIER

Sur le terrain, l'application smartphone facilite la saisie et le retour sur le point de dégât.

**ⓘ Le compte doit avoir été préalablement ouvert dans le site de la plateforme.**

CONSULTER ET UTILISER LA PLATEFORME  
[plateforme-nationale-foret-gibier.cartogip.fr](https://plateforme-nationale-foret-gibier.cartogip.fr)

NOUS CONTACTER PAR MAIL  
[plateforme.nationale.foret.gibier@gipatgeri.fr](mailto:plateforme.nationale.foret.gibier@gipatgeri.fr)



L'interprofession France Bois Forêt est financeur de la plateforme.



GIP ATGéRi développe et héberge la plateforme.



UCFF  
Les Coopératives Forestières



EXPERTS  
FORESTIERS  
DE FRANCE

